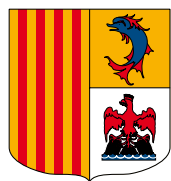


Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



A.G.I.R PAR L'EXEMPLE :

*Les Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie*



## Le Président de la Région

La crise environnementale et énergétique, avec ses conséquences climatiques mais aussi sociales à l'échelle de la planète, montre que le modèle de développement doit être refondé. La transition écologique concerne chacune et chacun d'entre nous. Nous devons répondre ensemble à ce défi, à l'échelle régionale et locale et dans notre vie quotidienne.

Responsable d'un aménagement plus équilibré et équitable, plus durable et plus harmonieux de ses territoires, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est mobilisée de longue date en concertation permanente avec les acteurs de terrain : élus de proximité, responsables associatifs, chefs d'entreprise et surtout citoyens.

Avec les programmes AGIR et AGIR +, nous avons mis en place des dispositifs concrets d'actions ciblées, visant la maîtrise de la consommation d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique. Ce sont ainsi plus de 800 projets exemplaires, innovants et reproductibles qui ont été réalisés sur l'ensemble du territoire régional, avec comme objectif le social et l'écologie, et comme méthode la démocratie.

Assurer un développement soutenable parce que plus équitable de notre région, garantir la préservation de notre cadre et de notre qualité de vie, construire un avenir qui respecte les femmes, les hommes et l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur : c'est par notre sens des responsabilités et notre capacité à construire ensemble que nous relèverons ces défis majeurs.

Forte des compétences et de l'engagement de nos élus locaux, de nos collectivités et de leurs services, je sais que notre Région est prête à y réussir.

*Michel Vanzelle*



### **La Vice-présidente déléguée au Développement soutenable, à l'environnement, l'énergie et au climat**

Avec la démarche AGIR + pour l'énergie et la planète, la Région propose aux acteurs de son territoire un véritable changement d'échelle pour répondre aux défis urgents que génère notre consommation d'énergie.

Depuis 2006, AGIR pour l'énergie propose une approche innovante, appuyée sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de l'énergie.

L'objectif est de mettre en place, à l'échelle locale, les conditions permettant d'adopter durablement les bonnes pratiques en matière de sobriété et d'efficacité énergétique : changement des comportements, bâtiments basse consommation et production d'énergies renouvelables comme le bois-énergie, l'éolien, le solaire thermique ou photovoltaïque...

Et notre région est riche en énergies humaines et renouvelables.

Avec AGIR + pour l'énergie, Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne les moyens d'être véritablement une « éco-région » dans le domaine de l'énergie, pour faire face à la crise énergétique et aux enjeux du changement climatique. C'est à nous tous de relever le défi du développement soutenable.

Le dispositif Villes lauréates pour l'énergie est l'exemple de l'implication des collectivités dans ce défi et leur nombre croissant chaque année démontre leur engagement.

**Annick Delhaye**



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## *Le dispositif « Collectivités lauréates » comme réponse à l'enjeu énergétique*

Le réchauffement climatique est désormais admis ainsi que la responsabilité humaine dans ces dérèglements. Une mobilisation mondiale a vu le jour pour réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre, avec notamment l'élaboration du protocole de Kyoto puis l'accord de Copenhague.

Par ailleurs, les ressources énergétiques diminuent et leurs coûts augmentent. Il convient donc aujourd'hui d'adapter nos modes de production et de consommation pour inventer les scénarii du futur.

### **Zoom sur 3 défis majeurs**

#### **Les logements et locaux d'activités**

Les bâtiments consomment en France 43 % de l'énergie finale et émettent 26 % des gaz à effet de serre.

Un bâtiment conçu selon la réglementation thermique 2012 consommera moins de 50 kWh/m<sup>2</sup> par an, alors qu'un bâtiment ancien non isolé peut consommer plus de 400 kWh/m<sup>2</sup> en une année ! En prenant un coût du kWh à 11 centimes d'euros TTC, le coût de fonctionnement pour 100 m<sup>2</sup> de bâti variera ainsi de 550 à 4 400 euros par an.

Ce secteur représente donc un fort potentiel d'amélioration des performances, tant économiques qu'environnementales.

#### **Les déplacements**

Les transports représentent aujourd'hui 32 % de la consommation d'énergie finale et 38 % des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs les effets de la circulation automobile sur notre vie quotidienne sont de moins en moins tolérés alors que les alternatives au « tout voiture » sont nombreuses : co-voiturage, transports en commun, mobilité douce...

#### **La ville de demain**

Une ville étendue et segmentée en différentes zones (résidentielles, commerciales, d'activités...) induit d'autant plus de déplacements et donc de consommations énergétiques... De plus, l'habitat pavillonnaire est très consommateur de ressources (surfaces agricoles, matériaux, énergies...).

Pourtant il est possible d'offrir une réelle qualité de vie en permettant à tout un chacun de vivre, travailler et consommer localement et en favorisant de nouvelles solidarités dans des habitats groupés qui permettent la mutualisation des ressources et le développement des liens sociaux.

## *La Région s'engage pour la transition énergétique*

1<sup>re</sup> région de France pour l'ensoleillement, 3<sup>e</sup> région pour le gisement bois et éolien, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un important potentiel de développement des énergies renouvelables pour créer le « bouquet énergétique » qui sécuriserait son approvisionnement.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est doublement engagée pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables :

- Elle mène d'une part des actions liées au Contrat de Projets État-Région en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).
- Elle développe d'autre part depuis 2006 les programmes AGIR et AGIR +, mis en œuvre par le biais d'appels à projets s'adressant à tous types d'acteurs : collectivités, entreprises, associations, organismes de recherche... Objectif : encourager les innovations collectives.

### *Le dispositif « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie »*

Vote en décembre 2008, l'appel à projets « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie » est une action concrète d'envergure qui permet à l'ensemble des communes de relever, aux côtés de la Région, un défi commun : faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région exemplaire en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Suite à une phase d'expérimentation concluante, la Région a souhaité ouvrir ce dispositif à 15 nouvelles communes chaque année.

Aujourd'hui, le projet regroupe une soixantaine de communes, de toutes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire régional.





Provence-Alpes-Côte d'Azur

## *Pourquoi s'engager dans ce dispositif ?*

Les communes sont l'échelon administratif et territorial le plus proche des citoyens. De plus, elles interviennent dans l'aménagement et la gestion de l'espace et des équipements publics.

Ces deux éléments en font des acteurs de tout premier ordre pour le développement durable de leurs territoires.

En étant exemplaires sur la gestion de leur patrimoine et en proposant de nouveaux cadres de vie collective plus vertueux, les communes peuvent donc contribuer à inventer des manières de vivre, produire et consommer autrement et mieux.

**Objectifs :** aider les communes à...

1. structurer une politique énergétique globale et durable sur leur territoire ;
2. anticiper leurs futures obligations ;
3. programmer des actions et faciliter leur mise en œuvre ;
4. valoriser leur engagement et leur exemplarité.

### *Un partenariat gagnant*

#### **La Région...**

- finance l'accompagnement des collectivités par un prestataire « facilitateur » ;
- participe aux investissements relatifs à la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal ;
- soutient le recrutement d'un économiste de flux ou la mise en place, avec l'Ademe, d'une convention pour un Conseil en énergie partagé (CEP) ;
- met à disposition un interlocuteur référent Région ;
- anime un réseau d'échanges et de mutualisation comptant toutes les communes engagées, avec des relais locaux de proximité ;
- favorise la mise en place de formations adaptées aux besoins ;
- met à disposition, en partenariat avec l'Ademe, la plateforme collaborative PARENE ;
- mesure les progrès réalisés au sein de chaque collectivité par une évaluation formative annuelle et personnalisée ;
- propose un référentiel d'actions pour aider les communes à structurer leurs interventions.

## *Une démarche d'amélioration continue sur 4 ans*

### **La « Commune en marche »...**

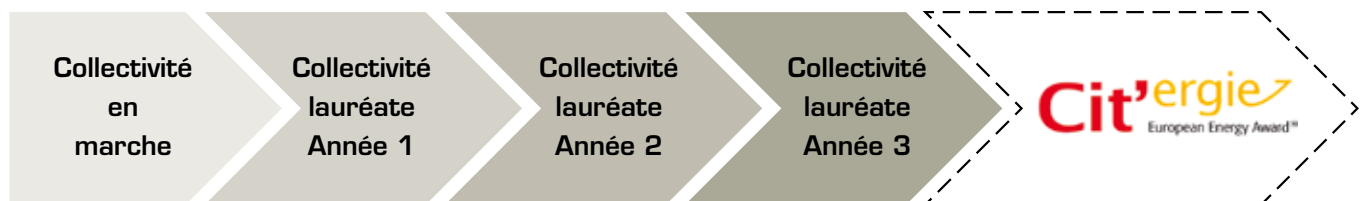
Pendant la première année, la commune retenue est dite « Commune en marche » : elle élabore une charte d'objectifs qui précise son plan d'actions sur les trois années suivantes. Elle met également en place un suivi des consommations d'énergie et d'eau.

### **... devient « Collectivité lauréate AGIR pour l'énergie »**

Sur avis du comité d'experts en fin de première année, la commune devient, pour trois ans, « Collectivité lauréate AGIR pour l'énergie ». Une convention triennale, qui formalise les engagements de chacun, est alors signée entre la commune, la Région et l'Ademe.

### **... en vue d'obtenir le label Cit'ergie**

Au terme de ce contrat, la collectivité pourra ensuite évoluer vers Cit'ergie, label européen pour la mise en œuvre et la reconnaissance des politiques énergétiques et climatiques. Il peut récompenser pour 4 ans le processus de management mis en place par la collectivité.





Provence-Alpes-Côte d'Azur

## *L'énergie, clé d'entrée pour A.G.I.R*



### *Le plan d'actions des collectivités lauréates*

Pour une utilisation rationnelle de leurs ressources en énergie et en eau, les « Collectivités lauréates A.G.I.R pour l'énergie » se sont engagées :

- à appliquer au quotidien leur démarche globale, dans toutes les actions qu'elles entreprennent ;
- à réaliser un plan d'actions concrètes, précisé dans une charte d'objectifs et structuré en neuf thèmes :

#### *1. Gérer le patrimoine communal efficacement et être exemplaire*

##### **Les enjeux :**

- **Réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité**
- **Créer des emplois locaux**
- **Lutter contre le changement climatique**
- **Montrer l'exemple et impulser une dynamique**
- **Anticiper sur la réglementation**

Les communes ont recruté un économiste de flux ou font appel à un conseiller en énergie partagé, pour mieux gérer les consommations en énergie et eau de leur patrimoine. Depuis, les économies sont estimées entre 10 et 20 %.



## **2. Organiser les services et développer les compétences**

### **Les enjeux :**

- **Développer les compétences des équipes techniques**
- **Impliquer les agents en valorisant leur impact**
- **Montrer l'exemple**

### **Quelques exemples :**

Pour impliquer les agents dans le portage et la mise en place du plan d'actions afin de garantir son aboutissement, Valbonne ou encore Antibes ont choisi de diffuser un « conseil du mois » à leurs agents.

Embrun, pour sa part, met en place des critères de performance énergétique et environnementale pour ses achats de consommables.

Les agents techniques d'Antibes, Saint-Laurent-du-Var, Six-Fours-Les-Plages, Manosque, Embrun et Gap ont participé à des sessions de formation sur le pré-diagnostic énergétique des bâtiments.

## **3. Associer et mobiliser les citoyens**

### **Les enjeux :**

- **Développer une culture de la concertation**
- **Contribuer à une culture de la maîtrise de l'énergie chez les citoyens et prendre en compte l'énergie dans les pratiques quotidiennes (éco-gestes)**
- **Impacter les consommations « indirectes »**

### **Quelques exemples :**

Certaines communes lauréates accueillent régulièrement une permanence de « l'Espace Info-Energie ».

La commune de La Bastidonne dans le cadre de son adhésion à la démarche « NégaWatt », (« Sobriété, efficacité, renouvelables ») accompagne 50 familles volontaires pour une meilleure gestion au quotidien des énergies.

Celle de Venelles exonère de taxe foncière, sur une durée de 4 à 5 ans, les particuliers s'engageant dans l'isolation exemplaire de leur maison.

Et la commune de Correns offre des demi-journées de conseil en maîtrise des énergies à tout particulier venant déposer un permis de construire.

## **4. Associer et mobiliser les acteurs économiques**

### **Les enjeux :**

- **Soutenir une économie locale**
- **Développer les compétences et savoir-faire locaux**
- **Réduire les consommations des secteurs économiques**

### **Quelques exemples :**

La cave coopérative de Correns s'engage dans des actions de maîtrise de l'énergie, accompagnée par la commune, qui met en œuvre des formations à destination des artisans du bâtiment. Ces sessions sont également mises en place dans la commune de Gap.

Le village des Orres et la SEMLORE, société d'économie mixte gérant la station de ski, s'engagent pour la réduction des consommations des remontées mécaniques et pour la diversification des activités de plein air.

## **5. Planifier et construire la ville énergétiquement performante**

### **Les enjeux :**

- **Prendre en compte la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale dans les actions foncières de la commune**
- **Contrôler l'urbanisation et le devenir de la ville pour influencer favorablement sur les consommations**
- **Diffuser la qualité environnementale au travers des informations architecturales**

### **Quelques exemples :**

Les communes de La Bastidonne et d'Antibes ont engagé un travail de réflexion pour mieux intégrer l'énergie et l'environnement dans leur Plan local d'urbanisme (PLU).

Celles de Simiane-Collongue et de La Bastidonne ont opté pour une bonification de leur coefficient d'occupation des sols (COS) de 20 % si les permis de construire intègrent la problématique des énergies renouvelables.

## **6. Développer de nouvelles formes de déplacement**

### **Les enjeux :**

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- **Améliorer la qualité de l'air**
- **Créer du lien social et de l'animation en ville**

### **Quelques exemples :**

La ville de Six-Fours-les-Plages développe, en partenariat avec les établissements touristiques, un plan de déplacement vélos (locations et stationnements), afin de limiter l'utilisation de la voiture par les visiteurs estivaux.

Celle de Simiane-Collongue a opté pour la mise en place du programme « Marchons vers l'école ».

Valbonne a développé un Plan de Déplacements Entreprise avec les entreprises de Sophia-Antipolis, afin d'optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles.

Gap expérimente la livraison par transports électriques des commerces de son centre-ville.

## **7. Garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable**

### **Les enjeux :**

- **Développer les énergies renouvelables**
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- **Développer économiquement le territoire**

### **Quelques exemples :**

Venelles a couvert le toit de l'Hôtel de ville de panneaux photovoltaïques et informe les administrés sur la production quotidienne d'électricité.

Un réseau de chaleur va être mis en place dans les communes d'Embrun et de Saint-Laurent-du-Var. Cette dernière étudie également le potentiel éolien de son territoire.

## ***8. Lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité***

### **Les enjeux :**

- **Créer du lien social**
- **Soutenir les plus démunis**
- **Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre**

De nombreuses « Communes en marche » ont choisi de travailler avec les offices HLM de leur territoire afin de développer leur offre de logements sociaux. Une autre a transformé son presbytère en un logement social à haute performance énergétique.

Le centre communal d'actions sociales de Saint-Laurent-du-Var intervient auprès des ménages souffrant de précarité énergétique.

## ***9. Valoriser le patrimoine et la culture***

### **Les enjeux :**

- **Conserver l'identité communale**
- **Rénover et réhabiliter l'existant**
- **Contrôler l'urbanisation de la commune**

### **Quelques exemples :**

Correns, premier village « bio » de France, développe une politique très axée sur la conservation du patrimoine agricole et la valorisation des pratiques biologiques.

La commune des Orres élabore un « Guide de l'architecture locale performante » listant formes, couleurs, matériaux et autres consignes de construction pour maîtriser l'énergie de façon harmonieuse.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## *Un réseau d'échanges d'expériences et de mutualisation*

Depuis 2008, de la montagne au littoral, du rural à l'urbain, de nombreuses collectivités de 170 à 95 000 habitants se sont engagées dans cette démarche de progrès qui se déroule sur quatre années : une année pour définir des objectifs et s'organiser, puis trois années pour mettre en œuvre le plan d'actions.



### *Les journées de rencontres thématiques*

Les communes lauréates se rencontrent régulièrement sur l'ensemble du territoire régional pour échanger leurs expériences autour des neuf thèmes du référentiel d'actions qu'elles partagent.

Ces journées s'organisent en deux temps : le matin, des échanges en salle permettent de rappeler les enjeux, les objectifs, les méthodes possibles, les outils disponibles et de s'enrichir des expériences de chacun. Après un repas convivial, l'après-midi est dédiée à des visites de site.

## *Les rencontres « Gestion et optimisation énergétique du patrimoine bâti »*

**Organisées en 2010 à Correns (Var), Digne-les-Bains (Alpes de Haute-Provence), Vence (Alpes-Maritimes), Veynes (Hautes-Alpes) et Grans (Bouches-du-Rhône).**

Les communes ont présenté les outils et méthodes qu'elles ont mis en place pour assurer un suivi pérenne de leurs consommations d'énergies, d'eau et de carburants. Des discussions ont été engagées pour faire évoluer ces outils, optimiser les méthodes, partager les informations.

Des « opérations exemplaires » ont ensuite été visitées :

- La mairie de Correns rénovée selon une démarche de type HQE® ;
- Le chantier de l'école en éco-construction et la toiture solaire photovoltaïque de la cave coopérative ;
- La station d'épuration HQE® de Digne-les-Bains ;
- Le groupe scolaire de 600 élèves, intégrant une salle de spectacles HQE® de 300 places à Grans ;
- L'installation solaire thermique sur la cantine de l'école et l'installation solaire photovoltaïque sur le gymnase à Vence ;
- La chaufferie bois de la caserne des pompiers de Veynes.



**Visite à Grans** de l'espace Robert HOSSEIN combinant toitures végétalisées, bassin de récupération des eaux de pluie, sols semi-absorbants, brises soleil...



© P. Francobis

**Visite à Digne-les-Bains** de la station d'épuration intégrant 140 m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques et un dispositif de récupération d'eau de pluie pour le nettoyage des équipements



**Visite à Vence** du gymnase Dandrèis dont la façade sud accueille 260m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour une production annuelle d'environ 20 MWh/an



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## *Les rencontres « Planifier et construire la ville énergétiquement performante »*

**Organisées en 2010 à Forcalquier (Alpes de Haute-Provence), la Salle-les-Alpes et Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes), Simiane-Collongue (Bouches-du-Rhône), Saint-Saturnin-lès-Apt et Gargas (Vaucluse) et Saint-Laurent-du-Var (Alpes Maritimes).**

La Région et l'animateur régional ont lancé le débat autour de la question centrale de ces journées : « Comment intégrer l'énergie dans les projets d'urbanisme ? ».

Au cours de la matinée, à partir des témoignages des communes, les thèmes suivants ont été développés :

- La planification urbaine (PLU, PADD) et l'éco-mobilité (PDU, cheminements piétonniers) ;
- L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) ;
- Les opérations d'aménagement (éco-quartier, lotissements).



**Visite à Saint-Saturnin-lès-Apt** du Hameau d'Amélie : 16 maisons de type T1 ou T2 en mono-mur, alimentées par une chaudière bois collective. Les charges mensuelles en 2010 des locataires (intégrant le chauffage et les ordures ménagères) sont de 35 euros.



**Visite à Gargas** des mines de Buoux, anciennes carrières d'ocre. Le bâtiment d'accueil enregistre une consommation de moins de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an et s'inscrit dans une démarche environnementale globale. L'éclairage des galeries a été réalisé avec des leds.



**Visite à Monêtier-les-Bains** des bains thermaux chauffés grâce à une installation géothermique sur nappe naturelle d'eau chaude à près de 45° C.



**Visite à Saint-Laurent du Var** du chantier du DOJO, bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup>, à énergie positive.



## *Les rencontres « Associer et mobiliser les élus, les agents municipaux et les citoyens autour de la maîtrise de l'énergie »*

**Organisées en 2011 à Antibes (Alpes-Maritimes), Apt (Vaucluse), Arles (Bouches-du-Rhône), Gap (Hautes-Alpes).**

Les échanges d'expériences ont porté sur :

- **les différents acteurs et leurs rôles** (élus, agents, citoyens) ;
- **les méthodes et degrés d'implication** (information, sensibilisation, concertation, codécision et cogestion...)
- **les outils** (journaux internes et externes, feuilles d'information avec les bulletins de paie ou dans les boîtes aux lettres, pages web, réunions, ateliers, désignation de référents, boîtes à idées, challenges et jeux...)
- **leurs effets** (les moyens de mesurer et surtout de pérenniser les changements) ;
- **les écueils** (les discours techniques, les grandes leçons, les obligations ou le catastrophisme qui provoquent résistances et fuites, les freins à la transversalité que peuvent représenter la non implication des plus hauts niveaux de décisions, le positionnement des services Développement Durable et/ou Énergie dans l'organigramme, l'isolement de quelques personnes motivées qui prennent seules en charge des actions qui n'ont d'intérêt que portées collectivement...)
- **les sujets qui motivent** (les économies réalisées, les impacts sur la santé, sur l'emploi...)
- **les ressources locales** (les autres structures territoriales, les Espaces Info Énergie et les autres acteurs associatifs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique, les impacts sur la biodiversité... les acteurs sociaux, CAF, CCAS..., les projets et actions collectives comme *Marchons vers l'école*, *Ma ville est au courant...*).

### *Zoom sur deux projets de sensibilisation*

#### **Le Projet Écoffices**

Dans le bâtiment du CSTB à Sophia Antipolis, un jeu concours a été lancé entre différentes équipes de bureaux équipés en instruments de mesures des consommations d'énergie.

#### **Un appartement de l'économie**

Il s'agit de la construction d'un appartement animée par l'Espace Info Énergie d'Arles et spécialement équipé pour informer les visiteurs sur les économies faciles et immédiates en matière d'éclairage, de veilles, d'eau, de froid et de chauffage.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Contacts et demande de renseignements :**

**Direction du Développement soutenable et du climat  
Service Énergie Climat Air**

27, place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20  
Tél. 04 88 10 76 90

**Document réalisé par la Direction de l'Information**  
Tél. 04 91 57 52 11

**regionpaca.fr**